

PARTIE 2 : RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DE L'INCAPACITÉ

Évaluation de l'incapacité concernant :

Affaires
financières

Soins de
santé

Affaires
personnelles

Affaires juridiques

1. Décrivez brièvement le problème ou les questions dont vous avez été saisis.

2. Depuis quand le problème existe-t-il?

3. Décrivez brièvement la façon dont l'adulte perçoit son problème.

a. Affaires financières

b. Soins de santé

c. Affaires personnelles

d. Affaires juridiques

4. Si l'adulte ne comprend pas son problème, qu'est-ce qui l'en empêche? (Veuillez discuter ci-dessous de tous les domaines touchés concernant la prise de décisions, c.-à-d. finances, soins de santé, personnel et juridique.)

5. Décrivez brièvement la façon dont l'adulte perçoit les choix qui s'offrent à lui.

6. Si l'adulte ne comprend pas les choix qui s'offrent à lui, qu'est-ce qui l'en empêche?

7. Décrivez brièvement la façon dont l'adulte juge les conséquences des choix qui s'offrent à lui.

8. Si l'adulte n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences des choix qui s'offrent à lui, qu'est-ce qui l'en empêche?

9. Décrivez brièvement la capacité de l'adulte à mettre à exécution une décision qui a été prise.

10. Si l'adulte ne peut mettre à exécution une décision prise, qu'est-ce qui l'en empêche?

PARTIE 3 : SOURCES DE RENSEIGNEMENTS AUXILIAIRES

1. Qui sont les personnes disponibles pour aider l'adulte?

2. Avec qui a-t-on communiqué, parmi les personnes disponibles pour aider l'adulte, pour obtenir des renseignements auxiliaires et pourquoi?

3. Quels renseignements ont été obtenus lors de la collecte de renseignements auxiliaires?

4. Quelle est la nature de la relation entre l'adulte et les personnes qui sont les sources de renseignements auxiliaires (ex. durée de la relation, degré d'intimité, absence ou présence de conflits, attitudes envers l'adulte) et quelle est l'appréciation de la fiabilité des renseignements?

5. Existe-t-il une divergence entre les renseignements auxiliaires recueillis, vos observations et les réponses données par l'adulte?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser :

PARTIE 4 : PROBABILITÉ DE CHANGEMENTS

1. Quelles sont l'étendue, la durée et la réversibilité de l'incapacité dont est affligée la personne et la probabilité de changements?

2. Sur quels renseignements médicaux ou autres renseignements votre opinion repose-t-elle?

3. Est-ce que des interventions moins radicales que la tutelle pourraient être utilisées afin d'aborder les problèmes de l'adulte et réduire ainsi tout risque à un niveau acceptable?

4. Les conséquences néfastes qui nuiront à la qualité de vie de l'adulte ou à son bien-être psychologique l'emporteront-elles sur les avantages qui découleront de la nomination d'un tuteur?

5. Est-ce que le bien-être de l'adulte ou ses biens subiront, selon toute probabilité, des torts sérieux si un tuteur n'est pas nommé?

6. Est-ce que le tuteur recevra la collaboration de l'adulte et les décisions du tuteur seront-elles à son avantage? Si ce n'est pas le cas, serait-il plus avantageux de placer l'adulte en contention, de le déplacer ou de le diriger? Est-ce que les avantages d'une telle mesure seront plus importants que les conséquences négatives pour l'adulte?

PARTIE 6 : VOLONTÉ DE L'ADULTE

Est-ce que l'adulte a exprimé une préférence pour une personne qui peut agir à titre de tuteur?

Oui Non

Nom de la personne : _____

Liens avec l'adulte : _____

Énumérez les motifs exprimés par l'adulte justifiant que cette personne agisse à titre de tuteur.

PARTIE 7 : RÉSUMÉ DE L'AVIS

Selon moi, l'adulte est une personne **capable** et ne requiert pas de tuteur pour gérer ses affaires.

Selon moi, l'adulte est une personne **incapable** et requiert un tuteur pour la gestion de ce qui suit :

Affaires financières

_____ En particulier _____

Affaires juridiques

_____ Obtenir des services juridiques au nom de l'adulte et charger un avocat, au nom de l'adulte, d'instituer, de poursuivre, de contester ou de régler toute procédure judiciaire ou de conclure une transaction.

_____ En particulier _____

Soins de santé

_____ Déterminer si l'adulte doit recevoir des soins et donner ou refuser son consentement conformément à la *Loi sur le consentement aux soins* (notamment si l'adulte doit demeurer dans un établissement de soins).

_____ En particulier _____

Affaires personnelles

_____ Déterminer où doit vivre l'adulte et avec qui.

_____ Décider si l'adulte devrait travailler et, dans l'affirmative, du type de travail, pour qui l'adulte doit travailler et de questions connexes.

_____ Déterminer si l'adulte doit participer à une formation pédagogique, professionnelle ou à toute autre formation et, s'il y a lieu, la nature de la formation et toute autre question connexe.

_____ Décider si l'adulte devrait demander une licence, un permis, une approbation ou une autre autorisation exigée par la loi.

_____ Prendre des décisions au nom de l'adulte concernant ses activités quotidiennes, y compris des décisions portant sur son hygiène, son régime alimentaire et son habillement, ses activités sociales, ses compagnons et ses amis.

_____ Mettre l'adulte en contention, le déplacer et le diriger, ou faire en sorte qu'il le soit.

_____ Prendre les mesures nécessaires pour les soins, la formation et le soutien financier temporaire des enfants mineurs de l'adulte, ou de toute autre personne dont l'adulte prend soin ou aux besoins desquelles il subvient.

_____ En particulier _____

Mon opinion se fonde sur ce qui suit :

_____ Renseignements reçus

_____ Évaluation sur la capacité de fonctionner et de prendre des décisions

_____ Évaluation médicale et autres évaluations professionnelles

_____ Renseignements auxiliaires

_____ Autres _____

Un exemplaire de mon *curriculum vitae* est joint en pièce « A » de ce rapport.

FAIT SOUS SERMENT devant moi
dans la municipalité de _____)
_____,)
au Yukon, ce _____ jour de)
_____, _____)
(mois) (année))
_____)
Notaire public dans et pour le territoire du Yukon

Signature de l'évaluateur

COUR SUPRÊME DU YUKON

CONFORMÉMENT À LA *LOI SUR LA PRISE DE DÉCISIONS, LE SOUTIEN
ET LA PROTECTION DES ADULTES, L.Y. 2003, ch. 21* (la « Loi »), plus
particulièrement l'*ANNEXE A, LA LOI SUR LA PROTECTION DES ADULTES
ET LA PRISE DE DÉCISIONS LES CONCERNANT, PARTIE 3, TUTEURS
NOMMÉS PAR LA COUR* (« partie 3 »)

DANS L'AFFAIRE D'UNE DEMANDE POUR LA TUTELLE DE

(nom de l'adulte)

connu également sous le nom de : (s'il y a lieu)

RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DE L'INCAPACITÉ

Adresse

